



LES CENTRALES SONT-ELLES SÛRES ?

LES CONTRÔLES À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE D'UNE CENTRALE



De la conception jusqu'au démantèlement,
la vie d'une centrale est régie par un ensemble
de **procédures strictes**.

ÉTAPE 1 : LA CONSTRUCTION

Dès la conception de l'installation, l'ASNR vérifie que tous les scénarios d'accidents possibles sont pris en compte (rupture de tuyau, panne de vannes ou de pompes, perte d'électricité...), y compris ceux liés à des agressions externes (tremblement de terre, inondation...).

Ils vérifient que les dispositifs et équipements de secours prévus dans la démonstration de sûreté sont capables d'éviter les conséquences des accidents.

Lorsque l'installation est construite, l'ASNR vérifie que ce qui est réalisé est conforme à ce qui a été prévu dans la démonstration de sûreté et que les tests avant mise en service sont concluants.



Construction du réacteur EPR de Flamanville.



ÉTAPE 2 : L'EXPLOITATION

Lorsque l'installation est mise en service, l'ASNR vérifie que la conduite et l'entretien de l'exploitation sont conformes aux procédures. Elle analyse l'activité de l'exploitant et les incidents déclarés.

Les installations font l'objet d'inspections régulières de la part de l'ASNR. Tous les 10 ans, lors des réexamens périodiques, l'ASNR s'assure par ailleurs que l'installation est en conformité avec les exigences de sûreté en imposant de nombreux contrôles comme la mise en pression du bâtiment du réacteur pour vérifier son étanchéité. À cette occasion, les exigences de sûreté sont revues à la hausse.



Contrôle de la centrale du Tricastin.

ÉTAPE 3 : LE DÉMANTÈLEMENT

Une fois la période d'exploitation terminée, il s'ensuit un processus de déconstruction étroitement surveillé qui dure une trentaine d'années :

1. les combustibles sont retirés et les circuits d'eau vidangés ;
2. les installations sont partiellement démontées : les principaux composants du circuit primaire sont isolés et enfermés dans des structures en béton ;
3. environ 10 ans plus tard, le temps de réduire sa radioactivité, l'installation est complètement démontée. Les matériaux et équipements radioactifs sont évacués. Le site est remis dans son état initial ou utilisé pour une autre installation.

DES CONTRÔLES RÉGULIERS

À tout moment, de nouveaux travaux peuvent être exigés par l'ASNR pour améliorer le niveau de sûreté en prenant en compte le retour d'expérience national et international. Par exemple, de nouveaux dispositifs ont été installés pour limiter le risque d'explosion lié à l'hydrogène ou pour piéger les atomes de césium rejetés en cas d'accident.

En fonctionnement normal, les rejets des installations dans l'environnement sont strictement encadrés par l'ASNR qui réalise également des mesures dans l'environnement proche de l'installation dans l'air, l'eau et les produits agricoles pour vérifier le niveau de radioactivité.

CHACUN SON RÔLE L'EXPLOITANT (Orano, CEA, EDF)

Il demeure le premier responsable de la sûreté de son installation.

L'ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection)

Elle est chargée de contrôler, d'autoriser et de réglementer la sûreté des installations. Elle est également responsable de l'évaluation scientifique et technique de la sûreté mise en œuvre par les exploitants.



ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection